

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

**VILLE DE  
RUEIL-MALMAISON**

**OBJET :**

Augmentation des participations aux ateliers sportifs à compter du 1er janvier 2023 proposés pour les seniors de 62 ans et plus de la ville de Rueil-Malmaison

**DATE DE CONVOCATION**

1 déc. 2022

**NOMBRE DE MEMBRES**

EN EXERCICE \_\_ 17 \_\_

PRESENTS \_\_ 13 \_\_

VOTANT \_\_ 15 \_\_

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale certifie avoir fait publier sur le site internet de la Ville la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Le 15 décembre 2022

**BLANDINE  
CHANCERELLE**

Adjointe au Maire déléguée  
aux Affaires Sociales,  
Familiales et aux Seniors  
Vice-Présidente du  
C. C. A. S.

N°

2022

DEL2022/45

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt deux,  
Le six décembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil d'Administration composé de dix sept membres, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BLANDINE CHANCERELLE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Étaient présents** : Mesdames HAMZA, ROUBINET, CHANCERELLE, MONOT, HALIPRÉ, BERNARD, JOLY, BECKER, DESCHEEMAEKER, SAVARY, Messieurs de MARION, de GALARD, DEFRANCESCO,

**Étaient excusés** : Messieurs OLLIER, VIGIER.

**Pouvoirs** : de Monsieur JEAN-PIERRE MORIN à Madame Sylvie HALIPRÉ, de Monsieur Nicolas SEMPERE à Madame Fanny SAVARY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Marie-Pierre Avril est nommée Secrétaire de séance.

La Vice-Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre de sa politique sociale en faveur des seniors de 62 ans et plus de la Ville de Rueil-Malmaison, le Centre Communal d'Action Sociale organise chaque année des ateliers sportifs.

La Vice-Présidente propose de fixer le montant de la participation des Seniors selon les montants récapitulés dans le tableau annexé à la délibération à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec une augmentation de 5%.

La Vice-Présidente précise que les paiements s'effectueront au trimestre selon le nombre de séances programmées.

La Vice-Présidente invite les membres de l'Assemblée a délibéré.

L'Assemblée,

Après avoir entendu les explications de la Vice-Présidente et sur sa proposition.

Fixe les tarifs comme indiqués sur l'annexe

APPROUVE

AUTORISE

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget du Centre Communal d'Action Sociale,

APPROUVE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS  
ET REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Délibération transmise en  
préfecture le 13 décembre 2022  
N° identifiant : 92-269200507-  
20221206-lmc143163-DE-1-1

**BLANDINE CHANCERELLE**  
Adjointe au Maire déléguée aux  
Affaires Sociales, Familiales et  
aux Seniors  
Vice-Présidente du  
C. C. A. S.